

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caiffes communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°
 A. Chaque écolier apporte une Buche de bois par jour
 B. Vie florins de la Bourse des Pauvres et autant de la Bourse de la Commune.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District d'Aigle

e. Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Section d'Allemagne
67
P. 34

Ecole de Chesières.

Rapports Locaux.

1° Chesières.
 a. Un Village
 b. N'appartient à la Commune d'Olton
 c. Paroisse d'Olton. Agence des Montagnes d'Olton.
 d. Du.
 e. Canton du Léman.

2° Un quart de lieue
 le 1° Contient 11 Maisons.
 le 2° }
 le 3° } Maisons Isolées.

3° Sont du Ressort de l'Ecole de Chesières
 a. 1° Villard, éloigné d'un quart de lieue
 2° La Maison de Sur Villard, à 1/2 de lieue
 3° Celles des Vaux à 1/4 de lieue
 (R.B.) de Villard d'Arroye n'ayant point eu de Régent cette année une partie des Enfants sont venus à l'Ecole à Chesières, éloigné de demi lieue
 b. 12 de Chesières
 6 de Villard
 2 de Sur Villard.
 2 des Vaux.
 5 d'Arroye.

Aigle

Section d'Allemagne

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Nuémaz a demi lieue - Forches a une lieue - Par
a une lieue - autrefois Arvege a demi lieue - Gray
a une lieue.

a. Leurs noms.

a. Les noms que dessus.

b. Leurs distances réciproques.

b. Demi lieue Arvege à Grayon - 1/2 lieue d'Nuémaz
à Forches - 1 lieue d'Nuémaz à Forches - 1/2 lieue
Chesières à Arvege

II.

INSTRUCTION.

II

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

5° A lire & écrire, à prier Dieu, l'Ortho-
graphe l'Arithmétique, on leur fait appren-
dre par cœur des formules Cathéchismes

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

6° En hiver, dès la St Martin à Pâques
en été tous les Dimanches

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

7° Le 1^{er} D^e C^o Le Nouveau Testament
les Cathéchismes d'Observance, celui de
Berne ou d'Heidelberg & celui de
de Supersille.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

8° Durant l'hiver, une Ecole le matin
une le soir qui dure trois heures

9°. Durée de l'école chaque jour?

9° Ils sont classés en parties, & particu-
lièrement selon leur savoir & leur âge

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

III

11°. Instituteurs.

Relations Personnelles.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

a. Le Gouverneur d'Aigle a qui il étoit
présenté par le Pasteur, après avoir été
examiné par ledit Pasteur en présence
des parents & chef de famille du village

b. D'où est-il?

de Chesières

c. Son nom

Jean Gabriel Brolet

(3)

d. Son âge. Vingt & quatre ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

son Père sa Mère sa Femme & un Enfant

f. Depuis combien de tems est-il insti-
tuteur? Depuis 1797

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente? Le boureur

h. Réunit-il à son office quel autre
fonction? quelles sont-elles? Agent National.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-
tent l'école?

12° 25 ordinairement & quelques Ecoliers s'aban-
tent l'école

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

a 12 Garçons & 13 Filles.
b id

IV.

IV

RAPPORTS ECONOMIQUES.

Rapports Economiques

13°. Biens & fonds de chaque école.

13° Cent Francs à Chesières dont le Régent
retire l'intérêt.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

a. ce que dessus

b. Quelle en est la valeur?

b. Cent Francs.

c. Source des revenus.

c.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres?

d.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien?

14° Chaque Enfant paye au Régent 1/2
Livre de Froment & autant d'Avoine de blé
ou Argent.

15°. Bâtiment de l'école.

15° Point.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré?

a.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment?

b.

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être la maison, & à quel prix?

c. L'Instituteur fournit lui-même une Chambre
dans sa maison, sur le prix de l'École.

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école.

d. L'Instituteur lui-même

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? 16°

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

A Il retire huit Francs pour Chesières autant pour Villard, outre trois sols par enfant & les Sœurs lui donnent 20 sols de Gratification

B Le Syndic de la Commune lui donne 10 Francs pour chacun des deux Endroits, & le Père des Sœurs autant. Quant au Bled les Sœurs lui paye 20 Mines de Froment & autant d'Avoines point de vin ni de Bois.

h. Cent Francs, L'Instituteur retire Cinq Francs

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(N.B.) Les Mines dont il est fait mention ici sont la 16^{ème} partie d'un Quarteron à mesure d'Orléans, ainsi, il faut le quart d'un Quarteron.

Viollet Régent à Chesières

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

69
f. 35

Il est à remarquer que l'instituteur de l'école de Glatières, est aussi instituteur de celle de Montagne.

Torches & Glatières lieu principal

Un hameau.

A la Commune Dolon.

Paroisse Dolon
Agence des Montagnes Dolon.

District d'Aigle.

Canton du Léman

Torches, Pallières,
Glatières, la Pousaz, une partie des Combes

Pallières éloigné de quart d'heure -
Glatières & la Pousaz demi heure. les
Combes demi heure

de Torches 8 Enfants, de Pallières Environ
Six, de Glatières & la Pousaz & trois des
Combes. Environ Six.